

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 51 Subvention Fonds du Maire du 5^{ème} arrondissement (22.049 euros) au « Comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5^{ème} arrondissement ».

Mme Pauline VERON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au «Comité des fêtes et des œuvres de solidarité du 5^{ème} arrondissement» ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement, en date du 10 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 22.049 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 au «Comité des fêtes et œuvres de solidarité du 5^{ème} arrondissement» (33201 / 2018_06962), 21 Place du Panthéon - 75005 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (5^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO